



CATALOGUE DES FORMATIONS

Année 2024



**Management de la
SANTÉ & SECURITE**

Présentation

Le cabinet **Ancor consultants** est implanté dans la région Toulousaine depuis plus de 15 ans et propose des prestations de formation, de conseil, d'assistance, d'accompagnement et de sensibilisation à la **Qualité, à la Sécurité, à l'Environnement et à l'Ergonomie**.

Grâce à une longue expérience du management, de la gestion du changement et une expertise des méthodologies et des référentiels internationaux (ISO), nos conseils et nos formations pour nos clients sont personnalisés pour prendre en compte leurs spécificités et leurs contraintes.

Réforme de la formation professionnelle continue

La loi n°2018-771 du 06 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel redéfinit les contours de la formation professionnelle continue.

En redéfinissant l'action de formation et ses modalités de réalisation, elle offre un cadre propice à l'innovation pédagogique en permettant d'intégrer l'approche de la démarche Qualité dans le process de formation.

Selon l'article L6313-2 du code du travail, précise que l'action de formation se définit comme un « processus pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel ».

Elle peut être réalisée :

- En situation de travail (AFEST)
- En tout ou partie à distance (FOAD)

Le décret 6313-3-3 précise que l'action de formation en situation de travail (AFEST) nécessite notamment « l'analyse de l'activité de travail pour, le cas échéant, l'adapter à des fins pédagogiques ».

Infos pratiques

Contact : Alain DUPIET – (33) 05.61.40.75.39 – Email : ancor.c@orange.fr

Site Web : www.ancor-consultants.fr

Adresse postale : 22, rue des figuiers – 31530 MENVILLE

Déclaration d'existence organisme de formation N° 73.31.03558.31



Sommaire

Page 5	Introduction à la démarche S.S.T. / ISO 45001	1 jour
Page 6	Initier la démarche S.S.T. suivant l'ISO 45001	3 jours
Page 7	Introduction à la démarche S.S.T./ référentiel MASE	1 jour
Page 8	Initier la démarche S.S.T. suivant le référentiel MASE	3 jours
Page 9	Référent d'entreprise en Santé et Sécurité au Travail	3 ou 5 jours
Page 10	Auditeur interne en Santé, Sécurité au Travail	2 jours
Page 11	Les obligations en matière de Santé et Sécurité	2 jours
Page 12	Elaborer et mettre à jour son document unique (DU) / EvRP	2 jours
Page 13	Gestion des Entreprises ext. / plan de prévention	1 jour
Page 14	Tuteur en prévention des risques professionnels	2 jours
Page 15	L'analyse des accidents du Travail (Arbre des causes)	1 jour
Page 16	Gestion des risques professionnels (sur demande)	1 jour
Page 17	Elaborer un inventaire des EPI et EPC en entreprise	1 jour
Page 18	CSE & Commission Santé Sécurité (Initial & Recyclage)	3 ou 5 jours
Page 19	Président de la CSSCT au CSE	1 jour



**MANAGEMENT
DE LA SANTE ET DE
LA SECURITE
AU TRAVAIL**

1 - Sensibilisation du personnel à la démarche SANTE, SECURITE au TRAVAIL / Réf. ISO 45001

Cette formation vous permettra de comprendre les concepts fondamentaux du Management de la Santé et de la Sécurité au Travail en entreprise et d'appréhender les exigences de la Norme ISO 45001.

Objectifs de la formation

- Donner aux participants des connaissances afin d'appréhender les exigences du système ISO 45001.
- Participer activement à l'amélioration de la démarche en identifiant ses points forts et les faiblesses de l'entreprise / l'ISO 45001

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Néant

Animateur

Consultant QSE

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Encadrements,
Manager, salariés,...



12 max



1 jour
(7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

Matin

Introduction

Domaine d'application
Principes généraux de la norme et structure

Rappel des exigences

Domaine d'application
Rôles, responsabilités et autorités
Détermination des exigences légales et autres exigences
Surveillance, mesure, analyse et évaluation de la performance
Communication et Informations documentées

Après-midi

Exigences de la norme

Engagement & Politique
Consultation et participation
Objectifs SST et planification des actions
Sensibilisation / contexte
Elimination des dangers et réduction des risques
Acquisition de biens et services
Les Audits internes
Amélioration continue
Evènement indésirable, non-conformité et actions correctives
Revue de direction

2 - Initier la démarche SANTE, SECURITE au TRAVAIL / ISO 45001

Cette formation permet de donner aux participants des connaissances, des outils et des méthodes qui leurs permettent de mettre en œuvre un système de management ISO 45001 de la santé et de la sécurité au sein de leur établissement.

Objectifs de la formation

- d'élaborer une politique en matière de Santé et de Sécurité au Travail (SST),
- d'établir des objectifs et des processus pour atteindre les engagements fixés dans la politique,
- planifier et mettre en place le système de management de la Santé Sécurité au Travail,
- d'apporter la preuve de la conformité du système aux exigences de la norme ISO 45001

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Connaissance / référentiel ISO (ex 9001 ou 14001)

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation

Animateur

Consultant QSE



Encadrement, QSE
Manager, préventeur



8 max



3 jours
(3 x 7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

Jour 1

1 – Définition

Notion de système
Les différents types de management
Système de management

2 - Mise en place du système de management SST

Le comité de pilotage
Analyser les points forts et les faiblesses de l'existant
Identifier les freins / mise en œuvre
Réaliser un planning du projet

3 - La traduction de l'engagement de la Direction

Exprimer la politique et les objectifs santé et sécurité
Communiquer autour de l'engagement de l'entreprise
Organiser la consultation des salariés

Jour 2

4 – Réaliser un pré-diagnostic initial / Contexte

Le passif sécurité
Réaliser le diagnostic des exigences réglementaires
L'évaluation des risques prof.

5 - Définir un plan de maîtrise des risques

Identifier les risques à maîtriser
Identifier les moyens de maîtrise
Définir les cibles et le suivi
Réaliser un programme SST

6 - Mettre en œuvre et suivre/ surveiller le système de management SST

Définir les rôles et responsabilités
Le management des ressources
Consulter et former les acteurs
Le système documentaire
Gestion des situations d'urgence

Jour 3

7 – La gestion des activités opérationnelles

Planification et maîtrise des activités opérationnelles
La gestion des changements et des situations d'urgence

8 - Faire progresser le système de management de la SST

L'évaluation des performances
Planifier et mettre en œuvre le programme d'audit interne
Planifier et mettre en œuvre les revues de Direction
L'amélioration continue
Connaître les démarches de certification
Notion de système intégré QSE

3 - Sensibilisation du personnel à la démarche SANTE, SECURITE au TRAVAIL / Référentiel MASE de France Chimie (ex UIC)

Cette formation vous permettra de comprendre les concepts fondamentaux du Management de la Santé et de la Sécurité au Travail en entreprise et d'appréhender les exigences du référentiel MASE de France Chimie.

Objectifs de la formation

- Donner aux participants des connaissances afin d'appréhender les exigences du Réf. MASE
- Se projeter sur la mise en place d'une telle démarche en identifiant ses points forts et les faiblesses de l'entreprise / MASE

Modalités pédagogiques et outils

Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe

- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Aucun

Animateur

Consultant QSE

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Encadrement, chef d'équipe, salariés



12 max



1 jour (7h00)



lieu : France



Budget : nous consulter

Programme

Matin

1 – Introduction à la Santé et sécurité :

- Définitions et Stat. : Arrêts de travail, maladies Prof., accidents de trajet.
- Les conséquences économiques et sociales
- Les indicateurs

2 - La réglementation :

- Partie 4 du Code du Travail
- Les principaux textes. (loi 1991, décret 92,...)
- Evaluation des risques prof.
- L'obligation de résultat /gestion des risques
- Les obligations de l'entreprise
- Les obligations des salariés

Après-midi

Présentation de la Structure MASE / présentation des axes

- . **Axe 1** : Engagement de la Direction
- . **Axe 2** : Compétences et Qualification du Personnel
- . **Axe 3** : Organisation du travail
- . **Axe 4** : Efficacité du système de management
- . **Axe 5** : Amélioration continue Système de management
- . **Conclusion**

4 - Initier la démarche SANTE, SECURITE au TRAVAIL / référentiel MASE de France Chimie (ex UIC)

Cette formation permet de donner aux participants des connaissances, des outils et des méthodes qui leurs permettent de mettre en œuvre un système de management MASE de la santé et de la sécurité au sein de leur établissement.

Objectifs de la formation

- d'élaborer une politique en matière de Santé et de Sécurité au Travail (SST),
- d'établir des objectifs et des processus pour atteindre les engagements fixés dans la politique,
- de prendre les mesures nécessaires pour améliorer sa performance en SST,
- d'apporter la preuve de la conformité du système aux exigences du référentiel MASE

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Aucun

Animateur

Consultant QSE

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Direction, QSE
Manager, préventeur



8 max



3 jours
(3 x 7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

Jour 1

1 – Introduction à la Santé et sécurité :

- Définitions et Stat. : Arrêts de travail, maladies Prof., accidents de trajet.
- Les conséquences économiques et sociales

2 - La réglementation Partie 4 du CT:

- L'évolution de la réglementation
- Les principaux textes. (loi 1991, décret 92,...)
- Evaluation des risques prof.
- L'obligation de résultat/gestion des risques
- Les obligations de l'entreprise
- La responsabilité pénale du Chef d'entreprise en cas d'accident du travail.
- La faute inexcusable
- La délégation de pouvoir

Jour 2

3 – L'organisation de la prévention

• Les acteurs de la prévention

Rôle et missions :
Direction d'entreprise, la hiérarchie, l'animateur de prévention, l'Inspecteur du travail, Contrôleur CARSAT, Médecin du travail, Anact, OPPBTP, INRS...

4 – Mise en place du référentiel MASE :

- Introduction au référentiel UIC
- **Axe 1 :** Engagement de la Direction
L'engagement de la hiérarchie
La politique et objectifs SST
La planification
- **Axe 2 :** Compétences et Qualification du Personnel
Le savoir, savoir-faire, savoir-être

Jour 3

• Axe 3 : Organisation du travail

L'analyse des risques
Préparation et Réalisation des prestations
Rex

- **Axe 4 :** Efficacité du système de management
Mise en Œuvre
Les audits SSE

L'analyse des AT et MP

- **Axe 5 :** Amélioration continue
Système de management
Bilan SSE
Actions d'amélioration
- La démarche de la certification Mase
- Bilan et évaluation de la formation

5 - REFERENT en SANTE, SECURITE au TRAVAIL

Cette formation vous permettra de répondre à la Loi du 01 juillet 2012 - Art. CT. L. 4644-1 - Décret 2012-135. Depuis le 1er juillet 2012, tout employeur, sans distinction de taille ou de secteur d'activité, doit avoir désigné « un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise ».

Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances nécessaires pour concourir activement au management de la SST
- Gérer efficacement les risques et la protection des personnes et des biens
- Veiller à l'application et au respect du code du travail, des recommandations et des normes

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Aucun

Animateur

Consultant QSE

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Personne désignée en charge de la S.S.T.



10 max



3 à 5 jours (7h00)



lieu : France



Budget : nous consulter

Programme

Introduction à la SST

Les Définitions : AT, MP, Trajet.
Les conséquences économiques
Les cotisations / AT et MP.
Les Statistiques internes.
Les définitions ; danger, risques,...
L'obligation de résultat / risques

La Réglementation

Les obligations légales
La réglementation / Partie 4 du CT
Les principaux textes. (loi 1991, Décret de 2001, décret de 1992...)
L'évaluation des risques prof.(DU)
La responsabilité pénale et civile
La faute inexcusable
La délégation de pouvoir

Les acteurs internes et externes de la prévention, rôle et missions

La Direction, responsable, le chargé de la SST, CSE, CSSCT.
Les interlocuteurs externes : CARSAT, DIRECCTE, le médecin du travail, l'OPPBTP, l'ANACT, INRS...

Les obligations de l'entreprise

L'accueil et les formations
Les registres et affichages
Les vérifications périodiques
Le règlement intérieur
Les EPI & consignes de travail
Le programme & bilan annuel...
Les plans de prévention / EE
Les audits internes.
Les causeries sécurité
La signalisation sécurité...

L'analyse des situations de travail

L'analyse des situations de travail (Tâche et activité)
Les effets sur la santé et/ou sur les résultats
Conception des lieux et des situations de travail
Cotation d'un poste de travail

Techniques d'analyse, d'exploitation et moyens d'actions :

Analyse des incidents ou accidents
La recherche des faits, construire l'arbre des causes
Le diagramme de cause à effet
Les actions de prévention ou de protection
Le choix de solutions

6 - Auditeur interne en SANTE, SECURITE au TRAVAIL

La formation « **Audit interne / ISO 45001 ou MASE : méthode et pratique** » vous permettra d'acquérir les bons réflexes et d'adopter les comportements adéquats afin d'aborder vos **audits internes en Santé Sécurité au Travail** dans les meilleures conditions.

Objectifs de la formation

- Evaluer le système de management de la Santé et de la Sécurité au travail
- Disposer d'outils pour conduire efficacement ses audits internes
- Faire de l'audit interne un outil d'amélioration continue

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Connaissance Norme ISO 45001 ou MASE

Animateur

Consultant QSE

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Direction, QSE
Manager, préventeur



10 max



2 jours
(2 x 7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

Jour 1

1. Les exigences de l'ISO

Rappels ISO 19011/ Audits
Définition et objectifs d'un audit interne

Rôles et responsabilités des auditeurs et audités

Les étapes de l'audit

La planification, programmation et déclenchement de l'audit

2. Préparer l'audit

Désigner l'équipe d'auditeurs

Le périmètre de l'audit

Collecter les documents

Préparer le plan d'audit

3. Réaliser l'audit interne

Animer la réunion d'ouverture

Répartition des tâches de l'audit

Conduire les entretiens

Jour 2

3. Réaliser l'audit interne (suite)

Identifier les écarts

Animer la réunion de clôture

4. Auditeurs et audités, les comportements efficaces

Communiquer sur son rôle

Développer sa capacité d'écoute

Adapter son langage à ses interlocuteurs

Prévenir et traiter les conflits

5. L'audit / d'amélioration continue

Mesurer et formaliser les écarts

Rédaction rapport d'audit

Planifier les actions correctives

et suivre leur mise en œuvre

satisfaction et exploitation des retours d'expériences

7 - Les OBLIGATIONS en matière de SANTE, SECURITE au TRAVAIL

Cette formation vous permettra de comprendre les obligations légales en matière de Santé et de Sécurité au Travail et d'acquérir les bases requises afin de répondre à minima à la réglementation (Partie 4) du code du travail.

Objectifs de la formation

- Maîtriser les enjeux de la SST en entreprise
- Réaliser un état des lieux en matière de SST / à la réglementation en vigueur
- Elaborer et suivre les plans d'actions et d'en évaluer les performances

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Aucun

Animateur

Consultant QSE

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Direction, RH
Manager, préventeur



12 max



2 jours
(2 x 7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

Jour 1

Introduction à la SST

Les Statistiques nat. AT et MP
Les enjeux de la prévention en entreprise
Tableau de bord SST

La réglementation Santé et sécurité au travail

Le code du Travail (partie 4)
Les principes généraux de prévention
L'évaluation des risques prof.
Les obligations /gestion des risques prof.
Les recommandations
La responsabilité pénale en cas d'accident
La délégation de pouvoir

Jour 2

La gestion de la SST

Les affichages et documents obligatoires
Les équipements de travail
Les vérifications et contrôles périodiques
Les équipements de protection collective et individuelle (EPI)
Les formations obligatoires

Co-construction d'une grille de diagnostic

recenser les points de la réglementation vous concernant qui devront être vérifiés par les personnes formées

8 - Elaborer et mettre à jour son document unique (DU) / EvRP

Cette formation vous permettra de répondre à la réglementation sur l'évaluation des risques professionnels inscrit dans le Code du Travail (art.L 4121-2 et L41-3). Celle-ci englobe des actions d'identification et l'évaluation des risques et aussi de mise en place d'actions de prévention en entreprise.

Objectifs de la formation

- Répondre à la loi de 1991 et au décret de 2001
- Mettre en place et piloter la démarche d'évaluation des risques professionnels en entreprise
- Rédiger et/ou mettre à jour le document unique DU (EvRP)
- Elaborer et suivre les plans d'actions et d'en évaluer les performances

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Aucun

Animateur

Ergonome & préventeur

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Direction, RH
Manager, préventeur



10 max



2 jours
(2 x 7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

Jour 1

Le contexte réglementaire

Les textes réglementaires.
Principes généraux de Prévention.
Les concepts à maîtriser : danger, risque ; unité de travail...

Le document unique en quelques questions ?

A quoi sert le document unique ?
Qui l'élabore ?
A qui s'adresse-t-il ?
Existe-t-il un support unique ?
Que doit contenir le document unique ?

Jour 2

Identifier les risques prof.

Phase de recueil : analyse des postes de travail.
Dangers identifiés : identifier les dangers liés à l'activité de travail.
Caractériser les risques liés à l'activité de travail.
Moyen de prévention existant.

Evaluer les risques prof.

Cotation et priorisation des risques.
Proposer et mise en œuvre des actions de prévention
Suivi et évaluation des actions
L'amélioration continue

9 - Gestion des Entreprises ext. / Rédaction du plan de prévention

Cette formation vous permettra de répondre au cadre réglementaire en vigueur. En effet, le décret du 20 février 1992 (art 4511-5 C.T.) réglemente l'intervention des entreprises extérieures pour l'entretien, la maintenance et travaux neufs. De mettre en œuvre un plan de coordination, de rédiger un plan de prévention et un protocole de sécurité.

Objectifs de la formation

- Appréhender la réglementation du décret de 1992 et de 1994
- Savoir rédiger un plan de prévention et protocole de sécurité avec les Entreprises extérieures
- Gérer la sécurité des chantiers lors des interventions des entreprises extérieures

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Aucun

Animateur

Consultant QSE

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Encadrement, Resp. travaux, préventeur



10 max



1 jour (7h00)



lieu : France



Budget : nous consulter

Programme

Matin

Introduction et Définitions

Les Statistiques AT, MP.
Le mécanisme de l'accident
Le coût des AT & MP
La partie 4 du code du Travail
Les principes généraux de prévention et de sécurité
Les différents types de responsabilités

Les acteurs de la prévention

Le rôle des acteurs internes et externes de la prévention : Direccte, Carsat, Oppbtp, service de SST, Anact, Inrs...

Après-midi

Interventions des entreprises

. Le Décret de 1994
Les opérations de BTP
Le PPSPS
Le Coordonnateur SPS

. Le Décret de 1992
Définition : entreprise utilisatrice et extérieure
Les documents à établir
Plan de prévention
Les différents permis
La surveillance des travaux

. Protocole de chargement et de déchargement

10 - Tuteur en prévention des Risques Professionnels

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'accueillir un nouvel arrivant dans leur atelier ou sur leur chantier. D'identifier les risques professionnels, de les expliquer, de proposer des moyens de prévention et/ou de protection et de faire respecter les consignes.

Objectifs de la formation

- Situer leur rôle et leurs interactions dans l'accompagnement des nouveaux arrivants ;
- Déceler les situations à risque et savoir en expliquer les causes ;
- Proposer et expliciter des mesures de bonne conduite à tenir ;
- Suivre les progrès d'un nouvel arrivant et adapter son message ;

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Aucun

Animateur

Consultant QSE

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Encadrement, RH
Manager, préventeur



12 max



2 jours
(2 x 7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

Jour 1

L'accueil ... Identifier les enjeux ?

- . Pourquoi faire un accueil
- . L'intérêt de l'action / les atouts de cette mission
- . Les difficultés rencontrées
- . Les enjeux pour l'entreprise

Le Tutorat, pourquoi ? Comment ?

- . Rôle de l'accompagnant et ses compétences
- . Les conditions de réussite
- . L'intérêt d'une telle démarche
- . Les actions du tuteur

Situer le fonctionnement du nouvel arrivant en entreprise

- . Situer le fonctionnement du nouvel arrivant par rapport aux individus et à l'équipe
- . Anticiper le fonctionnement de l'individu et du groupe par rapport à la prise de risque

Jour 2

- . Les réglementations / SST au travail
- . L'aspect réglementaire / l'action de prévention

Apprendre à réaliser un accueil

- . Premier contact
- . Organiser l'accueil ?
- . Le processus d'accueil sécurité
- . La démarche de prévention

Savoir prendre en compte l'individu

- . L'accueil du nouveau
- . Le triangle dramatique
- . L'analyse transactionnelle
- . Quelques repères
- . Les 4 styles de situations

Identifier les progressions et les évaluer

- . Moteur de décision/motivation
- . Repères sur l'adolescence
- . Les conditions d'apprentissage
- . Le tuteur efficace/dispositif
- . Rex / évaluations

11 - L'analyse des accidents du travail (Arbre des causes)

Cette formation vous permettra d'acquérir une méthode d'analyse des accidents du travail. La méthode de "l'arbre des causes" est une technique d'analyse logique et rationnelle qui permet, à partir de l'étude d'un accident ou d'un incident, de concevoir des **actions curatives ou préventives** allant vers une diminution des risques d'accidents dans l'entreprise.

Objectifs de la formation

- Acquérir une méthode d'analyse des incidents ou des accidents du travail
- Mettre en place et piloter la démarche d'analyse des AT et MP
- Elaborer et suivre les plans d'actions et en évaluer les performances

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Aucun

Animateur

Consultant QSE

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Encadrement, RH
Manager, préventeur



12 max



1 jour
(7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

Matin

1 – Introduction à la Santé sécurité :

- Définitions et Stat. : AT, MP, ...
- Les coûts / AT et MP.
- Les enregistrements & déclarations.
- Les définitions ; danger, risques, dommage, ...
- L'obligation de résultat/gestion des risques professionnels

Après-midi

2 – L'analyse des accidents :

- Analyse des incidents ou accidents par la méthode de l'arbre des causes.
- La recherche des faits
- Le diagramme de cause à effet
- Les actions possibles de prévention ou de correction en entreprise.
- Le choix de solutions (tableau INRS)
- Le suivi des actions et l'évaluation

12 - Gestion des risques professionnels (sur demande)

Cette formation vous permettra de comprendre et d'acquérir les bases requises afin de répondre à la réglementation du Code du Travail (Livre 4 / Partie 4) pour la gestion des risques professionnels.

Objectifs de la formation

- Maîtriser les enjeux sociaux, humains, économiques et juridiques /
- Gérer les risques professionnels en entreprise
- Elaborer un plan d'action ainsi que d'en évaluer les performances

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Aucun

Animateur

Ergonome & préventeur

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Encadrement, RH
Manager, préventeur



12 max



0.5 ou 1 jour
(3.5 ou 7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

Jour 1

. A la demande :

Le bruit, les vibrations,
....

Jour 1

. A la demande :

La manutention manuelle
....

Jour 1

. A la demande :

Le risque Chimique ...

Routier en mission
Incendie & explosion (Atex)
Travail sur écran

13 - Elaborer un inventaire des EPI et des EPC en entreprise / risques prof.

Cette formation vous permettra de sélectionner les EPI et/ou les EPC adaptés à vos risques professionnels préalablement identifiés en entreprise. Ainsi de répondre aux obligations réglementaires sur la prévention et la protection des salariés.

Objectifs de la formation

- Connaître le cadre réglementaire concernant les EPI et les EPC
- Participer au choix des EPI les plus adaptés aux risques professionnels
- Elaborer les consignes, veiller au port des EPI et mettre en place des vérifications périodiques

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Aucun

Animateur

Consultant QSE

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Encadrement, RH
Manager, préventeur



12 max



2 jours
(7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

Jour 1

Introduction

- . La réglementation CT
- . Le cadre réglementaire
- . Evaluation des risques (DU)
- . Les obligations de l'employeur
- . Les obligations des employés

Etude et analyse des postes

- . Dresser un inventaire
- . Analyse des situations de travail avec identification des risques prof. / phases

Les EPI

- . Qu'est-ce qu'un EPI ?
- . Liste des EPI adaptés

Jour 2

- . Les exigences / Normes CE
- . Le respect du port des EPI
- . La vérification des EPI
- . Le suivi médical
- . L'élaboration de consignes
- . Information et Formation du personnel

Les EPC

- . Définition des EPC
- . Liste des EPC / risques prof.
- . Etablir les consignes
- . Suivi des consignes
- . L'Amélioration continue

14 – Formation des membres du CSE - CSSCT

Les membres de la CSSCT doivent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et conditions de travail, dont le financement est pris en charge par l'employeur conformément aux articles R. 2315-18 à R. 2315-22. Cette formation est organisée sur une durée minimale pour :

La formation initiale : 5 jours à partir de 11 salariés;

Le Renouvellement du mandat : 3 jours à partir de 11 salariés;

Objectifs de la formation

- Donner aux participants des connaissances, des outils et des méthodes qui leurs permettent d'enrichir leurs actions sur la santé, la sécurité et les conditions de travail au sein du CSE.
- Appréhender les enjeux sociaux, humains, économiques
- Participer activement à la politique Santé et Sécurité de l'entreprise

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Elus au CSE et CSSCT

Animateur

Ergonome & préventeur

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Membre du CSE
Elus à la CSSCT



12 max



5 jours
(3 et 2 x 7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

1 – Introduction à la Santé sécurité :

- Définitions et Stat. : AT , MP, ...
- Les coûts / AT et MP.
- Les statistiques internes.
- Les définitions ; danger, risques,...
- La prise de risque. Pourquoi ? Comment ?
- L'obligation de résultat/gestion des risques

2 - La C.S.S.C.T. :

- Composition, rôle et missions et fonctionnement de la CSSCT.
- Les interlocuteurs.
- Les acteurs de la prévention :
La direction, la hiérarchie, l'Inspecteur du travail, Contrôleur CARSAT, Médecin du travail, Anact, OPPBTP, Inrs...
- Champs d'application.
- Le programme et bilan de prévention

3 - La réglementation Santé et Sécurité:

- La réglementation (Partie 4 du CT)
- Les principaux textes. (loi 1991)
- Evaluation des risques prof.
- Les obligations : QVT, égalité Homme Femme, Accord pénibilité.
- Les actions possibles de prévention
- La responsabilité pénale et civile en cas d'accident du travail grave.
- La faute inexcusable
- La délégation de pouvoir

4 - L'Analyse des situations de travail :

- Définition de l'ergonomie.
- Travail et activité, les résultats et les effets sur la santé
- L'analyse d'une situation de travail et identification des risques prof.

- Rechercher et proposer des solutions d'amélioration
- Postures, vibrations, gestes répétés (TMS), chimique, manutention,...
- Les ambiances physiques, sonores, Le travail sur écran.
- Les risques psychosociaux (stress, agressions, harcèlement...)

5 - Techniques d'analyse des AT et MP, d'exploitation et moyens d'actions :

- Analyse des incidents ou accidents par la méthode de l'arbre des causes.
- La recherche des faits
- Le diagramme de cause à effet
- Les actions de prévention en entreprise.
- Le choix de solutions (tab. INRS)
- Le suivi des actions

15 - Président de la Commission Santé Sécurité et des C.T.

Cette formation permettra de donner aux participants des connaissances, des outils et des méthodes qui leur permettent d'initier une gestion de la santé, de l'hygiène et de la sécurité en entreprise en collaboration avec la CSSCT du CSE.

Objectifs de la formation

- Être capable de rédiger une politique de prévention cohérente dans l'entreprise.
- Animer les séances avec le secrétaire de la CSSCT
- Appréhender le rôle et missions de la CSSCT au sein du CSE
- Elaborer et suivre le plan d'actions trimestriel

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Aucun

Animateur

Ergonome & préventeur

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Président du CSE
DRH, préventeur



8 max



1 jour
(7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

Matin

1 - Introduction à la santé, sécurité au travail :

- Les statistiques nationales
- Définitions : A.T., M.P. et accidents de trajet.
- Les coûts des AT et MP
- Recueillir et analyser les données (statistiques internes).

2 - Présider la C.S.S.C.T. :

- Composition et Champs d'application du CSSCT
- Rôle et missions du président.
- Mise en œuvre et fonctionnement
- Les partenaires de la prévention
- La communication interne et externe
- Le bilan et le programme annuel de prévention

Après-midi

3 - Inventaire réglementaire :

- La réglementation / code du travail
- Les principaux généraux de prévention
- Définition et gestions des risques
- Organiser la veille réglementaire
- La responsabilité civile et pénale
- La faute inexcusable
- La délégation de pouvoir

4 - La prévention en entreprise :

- L'organisation de la prévention
- Le rôle de chacun
- Les actions possibles et pistes de solutions
- Elaboration d'un politique de prévention / choix stratégique de l'entreprise
- Le management SST

5 - CONDITIONS GENERALES DE VENTE du Cabinet ANCOR Consultants

Organisation des stages :

- ▶ Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation.
- ▶ Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier ou télécopie à entête de votre entreprise, un bon de commande, rempli et signé par un décisionnaire (responsable de service, responsable de formation). Si vous confiez votre budget formation à un organisme gestionnaire, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dès la commande pour éviter toute erreur de facturation.

Convocation / Convention

Après réception de votre commande, nous vous adresserons :

- ▶ Une convention bilatérale de stage en double exemplaire dont un doit nous être retourné signé avant le début du stage et accompagné de la liste des participants,
- ▶ Une convocation au nom du (des) participant(s), un plan d'accès à notre Centre de Formation et une liste d'hôtels pour les formations se déroulant dans nos locaux.

Contenu des prestations :

Animation de la formation par le formateur, utilisation par les stagiaires de nos équipements pédagogiques et fourniture d'un support de cours à chaque participant.

Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos supports commerciaux en vigueur ou sur nos propositions dont la validité est de un mois. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des stagiaires ne sont pas compris. Les prix indiqués s'entendent hors TVA. Celle-ci sera calculée selon le taux en vigueur.

Facturation :

Les présentes modalités sont applicables pour les actions de formation relevant ou non de la 6ème partie, livre III, du code du travail. Sauf conditions particulières convenues préalablement à la commande et indiquées sur notre proposition, les modalités de facturation seront les suivantes :

- ▶ Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 1 mois) : facturation de l'intégralité de la formation à l'issue de celle-ci.
- ▶ Actions de formation de longue durée (supérieure à 1 mois) : un acompte égal à 30% du montant total HT de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation courante est effectuée mensuellement à chaque fin de mois civil, au prorata des heures de prestations effectuées. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial.
Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'OPCA concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.
Le solde, excédant le montant pris en charge par l'OPCA, sera facturé au Client dès la fin de l'action de formation. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'OPCA (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

Mode de règlement :

Par virement ou par chèque à 30 jours fin de mois.
Conformément à la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie n° 2008-776), en cas de non respect du délai de paiement, nous appliquerons un taux de pénalités selon le taux en vigueur. Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par l'OPCA, les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part. Aucun escompte ne sera accordé dans le cas d'un règlement anticipé.

Report des stages

ANCOR CONSULTANTS se réserve la possibilité de reporter un stage interentreprises, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. ANCOR CONSULTANTS en informera le client dans les plus brefs délais et proposera alors de nouvelles dates. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le Client :

- ▶ plus de 15 jours calendaires avant le début des cours, aucune facture ne sera émise.
- ▶ entre le 15ème et le 8ème jour calendaire avant le début des cours, ANCOR CONSULTANTS facturera directement au Client une indemnité d'annulation égale à 50% du montant de la session, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.

- ▶ moins de 8 jours calendaires avant le début de la session, ANCOR CONSULTANTS facturera directement au Client 100% du montant de la session annulée, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.

En cas de demande de report de la part du Client à une session ultérieure :

- ▶ dans un délai de plus de 8 jours calendaires avant le début de la session, aucune indemnité ne sera due par le Client.
- ▶ dans un délai inférieur à 8 jours calendaires avant le début de la session, ANCOR CONSULTANTS facturera directement au Client une indemnité de report égale à 50% du montant de la session, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.
Est considéré comme report, une action de formation replanifiée sur l'année en cours dans un délai de réalisation maximum de 3 mois. Si les participants ne se présentent pas à une session de formation ou abandonnent en cours de stage, la facture sera établie et devra être payée comme si les participants avaient assisté à la totalité de la session.

Droit de rétractation

Conformément à la loi Hamon, vous disposez d'un droit de rétractation de 10 jours pour les cours en présentiel

Non réalisation de la prestation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au co-contractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Droit d'auteur et de reproduction

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques ou des logiciels mis à disposition par ANCOR CONSULTANTS sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Condition de réussite

Les formations sont dispensées en français et les stagiaires doivent en maîtriser l'oral et l'écrit. Des pré-requis spécifiques sont précisés dans la fiche produit du catalogue. Ils conditionnent le bon déroulement et l'atteinte des objectifs du stage.

Prescription sécurité et protection contre les accidents

Dans le cas d'un stage Inter, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur. Ils en seront informés en début de session.

Formation continue

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

Tribunal compétent :

A défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant le tribunal de commerce de Toulouse